

Compte rendu

Séance du Conseil Municipal du 25 Novembre 2013

18 h 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni en lieu et place habituel de séances et sous la présidence de Monsieur MICHEL Robert, Maire de PIGNANS.

Etaient présents : Mme ASPE Isabelle – Mme AURIOL Anne-Mr BASTIANELLI Jean-Pierre - Mr BOREA Maurice- Mr BORDEL Philippe- Mme BOYER Sandra- Mr BREDA Michel- Mme GIOVINAZZO Marie-Angèle-Mr DEGRANDY Claude- Mr GAUTIER Franck- Mr HAY André- Mr LATOUR Michel- Mr IGLESIAS Lionel-Mme OBERTO France- Mr CIANEA Alain-Mr RAYBAUD Guillaume.

Absents excusés :

Mme BRAUN Martine- Mme DURANDO Aline- Mr GUIGOU Rolland.

Absents avec procurations :

Mme BORGOGNONI Liliane donne procuration à Mme ASPE Isabelle.

Mr BRUN Fernand donne procuration à Mme AURIOL Anne.

Mme GRAND Sandrine donne procuration à Mr BOREA Maurice.

Présents : 17

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18 h 35, et un secrétaire de séance est désigné, Mr RAYBAUD Guillaume.

Puis Monsieur Le Maire demande si le conseil municipal a des observations à apporter sur le précédent compte rendu de conseil.

Aucune remarque.

Puis il procède à la lecture de l'ordre du jour.

1 / Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet aux services techniques.

Monsieur Le Maire expose qu' au sein des services techniques, un agent a été recruté sur la base du Contrat unique d'insertion depuis 01/01/2012, sur un poste d'agent d'entretien de la voirie ; et conformément à la réglementation applicable à ces contrats de droit privé, la durée maxi est de 24 mois. De ce fait, le contrat de l'agent Mr LAVERGNE arrive à échéance le 31/12/2013.

Au vu de la qualité de travail réalisée par cet agent de son sérieux et de sa disponibilité dans le service technique, il semble opportun de pérenniser l'emploi de cette personne.

Monsieur Le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/01/2014.

Et demande si le conseil municipal a des questions.

Aucune question. Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

2 / Délibération portant demande d'estimatif des Domaines sur les parcelles AC 791, AC 792 et AC 995 frappées d'un emplacement réservé n°10, Rue Recluse.

Monsieur Le Maire expose qu'il s'agit de trois parcelles situées dans la rue Recluse, actuellement en emplacement réservé n°10 pour lequel la commune se porterait acquéreur en cas de vente. La superficie totale est 1128 m².

L'emplacement réservé interdit actuellement au propriétaire de construire dessus, et même de bénéficier des droits à construire attachés à la surface du terrain concerné par l'emplacement réservé.

Si le propriétaire adresse une mise en demeure à la commune d'acquiescer l'immeuble concerné. Le délai d'un an intervient pour trouver un accord.

Passé le délai d'un an si aucun accord n'est intervenu, l'une ou l'autre des parties peuvent saisir le juge de l'expropriation qui prononcera le transfert de propriété et fixera l'indemnité due au propriétaire.

En vue de déterminer le prix de ces trois parcelles, la commune saisie les Domaines pour un estimatif avant tout projet d'acquisition dans le cadre d'une anticipation.

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Mr BORDEL Philippe demande à quoi correspond la parcelle AC 995 sur le cadastre. Monsieur Le maire mentionne qu'il s'agit d'un ancien local qui servait de bureau.

Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer sur la demande d'estimatif aux Domaines sur les parcelles AC 791, AC 792, AC 995.

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

3 / Délibération portant demande d'estimatif des Domaines d'un espace situé au dos de la parcelle AC 889 (espace vert dans le lotissement le Chardonneret).

Monsieur Le Maire expose que la commune a reçu une proposition de Mr et Mme NOEL d'acquérir la parcelle située au dos de leur parcelle AC 889, actuellement propriété de la commune puisque rattachée à la voie intérieure du lotissement.

Cet espace est actuellement un espace vert non utilisé. La commune souhaite solliciter l'avis des Domaines afin de faire évaluer ce morceau de terrain, avant toute cession (superficie de 65 m2 environ).

L'ensemble des riverains ont été consulté par Mr et Mme NOEL afin de déterminer leur accord pour le projet d'acquisition. Accord unanime.

Monsieur Le Maire demande si l'assemblée a des questions.

Aucune question. Monsieur Le Maire demande alors au Conseil Municipal de délibérer.

Pour	Contre	Abstentions
20	00	00

4 / Délibération portant modification du règlement intérieur et de la tarification relative au péri scolaire du soir à l'école élémentaire.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme OBERTO qui expose que l'accueil péri scolaire a lieu actuellement de 16 h 30 à 18 h 00 à l'école élémentaire au tarif de 2 €30.

Des activités de soutien scolaire ont été mis en place pour ceux qui le souhaitent et de ce fait se retrouve actuellement avec des enfants qui vont à ces activités de 16 h 30 à 17 h 15 voir 17 h 30, et qui se rendent ensuite au péri scolaire où ils seront récupérés par leurs parents, avec un temps plus court et au tarif actuel de 2 €30.

Il est proposé pour ces familles de mettre en place un tarif à 1 €.

Cela entraine une modification tarifaire et du règlement intérieur en y intégrant la mention des activités de soutien scolaire.

Monsieur Le Maire reprend la parole et demande si le Conseil a des observations.

Mme ASPE demande si les enfants concernés sont nombreux. Mme OBERTO répond que la commune au jour du conseil municipal n'a pas les chiffres.

Mr BOREA demande s'il y aura un pointage qui sera mis en place. Mme OBERTO mentionne que le pointage se fait déjà pour els enfants accueillis en péri scolaire et que cela sera aussi le cas pour les enfants quittant les APC et accueillis au péri scolaire.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstentions</u>
20	00	00

5 / Délibération portant approbation de l'indemnité du receveur municipal pour 2013.

Monsieur Le Maire expose que chaque année avant tout versement d'indemnité au comptable du Trésor, chargé des fonctions de receveur, il convient de délibérer sur le montant d'indemnité allouée.

Pour l'exercice 2013, le montant de l'indemnité allouée s'élève à 712.13 €

Monsieur Le Maire demande si le Conseil municipal a des observations.

Aucune observation, et demande au Conseil municipal de délibérer.

<u>Pour</u>	<u>Contre</u>	<u>Abstentions</u>
20	00	00

6 / Questions diverses.

A- La voltige aérienne :

Monsieur Le Maire fait lecture de la lettre de Monsieur Le Sous-Préfet relative à l'avancée du dossier sur la voltige, et mentionne qu'une copie sera affichée au panneau d'information municipale.

B- Bulletin municipal.

Le dernier numéro de 2013 est en cours d'édition et sera prochainement transmis aux pignantais et pignantaises dans le cadre des tournées de distribution.

c- Le point sur les travaux.

Pour la Rue Recluse, les travaux ont consisté en la réfection du réseau d'eaux usées et du pluvial qui était écroulé, ainsi qu'à une réfection de chaussée sur la première partie de la rue côté St Roch.

Mme BOYER demande si l'autre partie de voirie sera refaite. Monsieur BOREA répond de façon affirmative.

Pour le chemin du Carry, l'évacuation des eaux de pluie a été réalisée en régie par les services municipaux, le raccord en goudron va être réalisé.

De même les services techniques ont installé sur le trottoir le long du bâtiment en cours d'aménagement de Mr FERRARI des grilles de protection des piétons afin d'interdire aux véhicules de stationner sur le trottoir.

Dans l'école élémentaire, aménagement d'une cour plus petite de l'autre côté de l'école permettant de désengorger la cour principale.

Illuminations de Noël en cours de d'installation et démarrage des illuminations le 05/12.

Mme AURIOL Anne mentionne que des trous importants dans la chaussée sont présents vers les Bîmes après le pont et sur St Pierre. Mr BOREA en prend note.

D - Rythmes scolaires :

Mme OBERTO mentionne qu'un questionnaire va élaborer en collaboration avec les deux directeurs des écoles, et les parents d'élèves afin de recenser les besoins dans le cadre de ces nouveaux rythmes (péri scolaire, garderie...), puis dans un 2^{ème} temps, une réunion avec les associations aura lieu afin de les solliciter dans cette organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance.

Fin de la séance à 19 h 30.

MICHEL Robert

Maire de PIGNANS